



Après trois ans de travail, le groupe « Fiabilité des Réseaux » de l'ASTEE a finalisé le « Guide technique pour la réception des réseaux d'assainissement neufs » pour tenir compte des évolutions réglementaires et normatives. Ce guide est destiné aux organismes pratiquant les contrôles préalables à la réception des réseaux neufs d'assainissement. Il définit les conditions d'application pratiques des documents normatifs et réglementaires qui régissent les contrôles de réception des travaux neufs et précise les applications qui relèvent des bonnes pratiques dans les cas qui étaient sujets à interprétation. Une présentation en deux colonnes « texte » et « commentaire » a été adoptée.

Il remplace à compter du 1 juillet 2015, les 3 documents parus en 2005 dans la revue TSM :

- Guide technique pour la réception des réseaux d'assainissement neufs par les organismes accrédités : Inspections visuelles ;
- Guide technique pour la réception des réseaux d'assainissement neufs par les organismes accrédités : Contrôles d'étanchéité ;
- Guide technique pour la réception des réseaux d'assainissement neufs par les organismes accrédités : Contrôle de compactage par la méthode au pénétromètre dynamique ;

ainsi que les fiches de clarification publiées en 2010 dans la revue TSM.

BON DE COMMANDE

Guide technique pour la réception des réseaux d'assainissement neufs

Formulaire à retourner à : ASTEE – 51 rue Salvador Allende – 92027 NANTERRE CEDEX

Email : priscilla.lambert@astee.org – Fax : 01 49 67 63 03

NOM

Prénom

Fonction

Société / Organisme

Adresse

CP..... Ville

Pays

Tél..... Fax

Email

Adresse de Facturation (si différente)

	Prix Unitaire HT	Quantité	TOTAL
Guide technique pour la réception des réseaux d'assainissement neufs	17,00 €		
	Montant Total HT		
	TVA 5,50%		
	Montant Total TTC		

Paiement

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'ASTEE
- Par virement au compte Banque Postale Paris 248-67
KRIB/20041/00001/0024867K020/48
- Par carte bancaire : Visa, Eurocard, Mastercard

N° de Carte :

Date de validité :/.....

- Sur présentation d'une facture
- Par mandat administratif